



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 108045

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur les inquiétudes des centres sociaux et sociaux culturels. Il semblerait, en effet, que suite à la parution de l'instruction relative aux subventions d'appui au secteur associatif servies par l'intermédiaire du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) qui précise les nouvelles modalités de gestion des crédits applicables, les modifications des conditions de financements des aides versées sur les crédits de l'action n° 14 « conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale » programme n° 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » se traduisent par une importante diminution des financements disponibles, et ce notamment dans le Bas-Rhin. Il aimerait donc connaître ses projets pour, le cas échéant, rétablir les financements dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Maurer](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108045

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)